

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente Octobre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 Octobre 2023

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Véronique MAFFREY, Michel MANDRET, Annemieke SCHEENAERTS, Jean-Luc PINGUET, Jérôme DA SILVA , Laëticia GOARDET, Jocelyne BRETOME, Mickaël MICHON, Marie-Laure BOSSARD, Nicole MARANDEL, Axelle MINAUD, Alexandre MANDRET, Jean-Luc HOTTOT

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Didier FERRE (Pouvoir donné à Véronique MAFFREY), Ludmila HEURION (Pouvoir donné à Jean-Luc PINGUET), Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Marie-Laure BOSSARD), Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Jocelyne BRETOME), Yohan EVENO

Etait absent : Thibaut ODON

Secrétaire de séance : Christophe PEIGNEY

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Septembre 2023

- | | |
|--|---------------------|
| 1 – Conseil Municipal : Accueil de Mme Axelle Minaud et intégration au sein des commissions | <i>Délibération</i> |
| 2 – Enquête publique relative au domaine public communal : Avis du Conseil municipal après présentation du rapport et conclusions du commissaire enquêteur | <i>Délibération</i> |
| 3 – Mercredis de l'été 2023 : Proposition d'attribution de subventions exceptionnelles aux associations | <i>Délibération</i> |
| 4 – Festivités 2024 : Proposition d'un évènement | <i>Délibération</i> |
| 5 – Budget Général : Décision modificative n°2 | <i>Délibération</i> |
| 6 – Gestion municipale : annulation de régies qui n'ont plus cours | <i>Délibération</i> |
| 7 – Parcelles AO 258 et 259 : Proposition de vente | <i>Délibération</i> |
| 8 – Parcelles E 834 à 839 : Proposition d'acquisition | <i>Délibération</i> |
| 9 – Redevance d'Occupation du Domaine Public ouvrages de distribution du Gaz : Proposition de revalorisation au titre de l'année 2023 | <i>Délibération</i> |
| 10 – Personnel Communal : Proposition de validation du principe d'avancement de grades | <i>Délibération</i> |
| 11 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Proposition de validation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2023 | <i>Délibération</i> |
| 12 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 13 – Questions diverses | |

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Septembre 2023,

1 – Conseil Municipal : Accueil de Mme Axelle Minaud

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme Sonia Teillet de ses fonctions de conseillère municipale et conseillère communautaire pour des raisons personnelles et professionnelles. A ce titre c'est Mme Axelle Minaud, candidate immédiatement suivante sur la liste qui est ainsi intégrée. Mme Minaud exprime son souhait de rejoindre la commission Enfance/Jeunesse.

Pour ce qui concerne le conseil communautaire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est désormais Mme Véronique Maffrey qui siègera

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide l'intégration de Madame Axelle Minaud au sein du conseil municipal et de la commission Enfance/Jeunesse

2 –Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal d'une partie de l'ancien espace vert situé rue des Eglantines entre les parcelles cadastrées section AH n° 208 et 266 : Avis du conseil municipal après le rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire expose que,

Par délibération n° 2023/027 du 27 juillet 2023, le Conseil municipal a constaté la désaffectation à l'usage du public d'un ancien espace vert situé rue des Eglantines entre les parcelles cadastrées section AH n° 208 et 266 et autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'organisation d'une enquête publique préalable au déclassement de l'espace susvisé.

Par arrêté n° AR 23/0154 du 4 août 2023, Monsieur le Maire a prescrit une enquête publique confiée à Monsieur Jean-Yves ALBERT, Commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 septembre au 22 septembre 2023 à l'issue de laquelle le Commissaire enquêteur a déposé le 9 octobre 2023 son rapport, ses conclusions motivées et fait connaître son avis.

Il en résulte qu'il a émis un AVIS FAVORABLE, avec comme recommandation que « *les réaménagements possibles devront se faire en concertation avec les propriétaires de ces secteurs afin de répondre aux inquiétudes exprimées dans les observations que j'ai recueillies au cours de cette enquête. Ces nouveaux découpages devront veiller au respect de l'intimité des personnes et conserver les arbres et les haies existantes* ».

Cette recommandation ne pose évidemment aucune difficulté, aucun projet n'étant encore abouti et il en sera tenu compte.

Il importe cependant, avant de pouvoir élaborer réfléchir à des aménagements et/ou constructions, de procéder au déclassement de l'espace en question du domaine public communal et son reclassement dans le domaine privé communal.

Tout projet de cession éventuel de tout ou partie de cet espace fera l'objet d'un débat au Conseil municipal et d'une délibération, l'objet de la présente délibération étant uniquement de procéder à sa sortie du domaine public.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ;

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée d'une part par sa désaffectation et d'autre part par son déclassement ;

Vu la délibération n° 2023/027 du 27 juillet 2023 ;

Vu l'enquête publique préalable au déclassement, tenue du 8 septembre 2023 au 23 septembre 2023 ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date du 9 octobre 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de procéder au déclassement du domaine public communal de l'ancien espace vert situé rue des Eglantines entre les parcelles cadastrées section AH n° 208 et 266 tel que figurant au plan soumis à enquête publique ;
- de décider de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour procéder la division et au bornage de la parcelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal de l'ancien espace vert situé rue des Eglantines entre les parcelles cadastrées section AH n° 208 et 266 tel que figurant au plan soumis à enquête publique ;
- **DECIDE** de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** l'intervention d'un géomètre-expert pour procéder la division et au bornage de la parcelle ;
- **MANDATE** M. le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

3 – Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal d'une partie de l'ancien espace vert situé rue des Dorides entre les parcelles cadastrées section AH n°124 et 123 d'une part et 126 et 127 d'autre part sur une parcelle cadastrée section AH n° 125 : Avis du conseil municipal après le rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire expose que,

Par délibération n° 2023/027 du 27 juillet 2023, le Conseil municipal a constaté la désaffectation à l'usage du public d'un ancien espace vert situé rue des Dorides entre les parcelles cadastrées section AH n°124 et 123 d'une part et 126 et 127 d'autre part sur une parcelle cadastrée section AH n° 125 et autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'organisation d'une enquête publique préalable au déclassement de l'espace susvisé.

Par arrêté n° AR 23/0154 du 4 août 2023, Monsieur le Maire a prescrit une enquête publique confiée à Monsieur Jean-Yves ALBERT, Commissaire enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée du 8 septembre au 22 septembre 2023 à l'issue de laquelle le Commissaire enquêteur a déposé le 9 octobre 2023 son rapport, ses conclusions motivées et fait connaître son avis.

Il en résulte qu'il a émis un AVIS FAVORABLE, avec comme recommandation que « *les réaménagements possibles devront se faire en concertation avec les propriétaires de ces secteurs afin de répondre aux inquiétudes exprimées dans les observations que j'ai recueillies au cours de cette enquête. Ces nouveaux découpages devront veiller au respect de l'intimité des personnes et conserver les arbres et les haies existantes* ».

Cette recommandation ne pose évidemment aucune difficulté, aucun projet n'étant encore abouti et il en sera tenu compte.

Il importe cependant, avant de pouvoir réfléchir à des aménagements et/ou constructions, de procéder au déclassement de l'espace en question du domaine public communal et son reclassement dans le domaine privé communal.

Tout projet de cession éventuel de tout ou partie de cet espace fera l'objet d'un débat au Conseil municipal et d'une délibération, l'objet de la présente délibération étant uniquement de procéder à sa sortie du domaine public.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ;

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée d'une part par sa désaffectation et d'autre part par son déclassement ;

Vu la délibération n° 2023/027 du 27 juillet 2023 ;

Vu l'enquête publique préalable au déclassement, tenue du 8 septembre 2023 au 23 septembre 2023 ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date du 9 octobre 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de procéder au déclassement du domaine public communal de l'ancien espace vert situé rue des Dorides entre les parcelles cadastrées section AH n°124 et 123 d'une part et 126 et 127 d'autre part sur une parcelle cadastrée section AH n° 125 tel que figurant au plan soumis à enquête publique ;
- de décider de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour procéder la division et au bornage de la parcelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal de l'ancien espace vert situé rue des Dorides entre les parcelles cadastrées section AH n°124 et 123 d'une part et 126 et 127 d'autre part sur une parcelle cadastrée section AH n° 125 tel que figurant au plan soumis à enquête publique ;
- **DECIDE** de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** l'intervention d'un géomètre-expert pour procéder la division et au bornage de la parcelle ;
- **MANDATE** M. le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

4 - Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal d'une partie de l'ancien espace vert situé rue des Parnassies sur une parcelle cadastrée section AC n° 289 : Avis du conseil municipal après le rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire expose que,

Par délibération n° 2023/027 du 27 juillet 2023, le Conseil municipal a constaté la désaffectation à l'usage du public d'un ancien espace vert situé rue des Parnassies sur une parcelle cadastrée section AC n° 289 et autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'organisation d'une enquête publique préalable au déclassement de l'espace susvisé.

Par arrêté n° AR 23/0154 du 4 août 2023, Monsieur le Maire a prescrit une enquête publique confiée à Monsieur Jean-Yves ALBERT, Commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 septembre au 22 septembre 2023 à l'issue de laquelle le Commissaire enquêteur a déposé le 9 octobre 2023 son rapport, ses conclusions motivées et fait connaître son avis.

Il en résulte qu'il a émis un AVIS FAVORABLE, avec comme une double recommandation :
que « *les réaménagements possibles devront se faire en concertation avec les propriétaires de ces secteurs afin de répondre aux inquiétudes exprimées dans les observations que j'ai recueillies au cours de cette enquête. Ces nouveaux découpages devront veiller au respect de l'intimité des personnes et conserver les arbres et les haies existantes* ».

que « *l'intérêt de réaménager le bassin de rétention des eaux pluviales figurant sur les plans de récolement rue des Parnassies, ainsi que le maintien de la conduite d'évacuation devront être pris en compte dans les éventuels plans de division, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de précipitations importantes* ».

Ces recommandations ne posent évidemment aucune difficulté, aucun projet n'étant encore abouti et il en sera tenu compte.

Il importe cependant, avant de pouvoir réfléchir à des aménagements et/ou constructions, de procéder au déclassement de l'espace en question du domaine public communal et son reclassement dans le domaine privé communal.

Tout projet de cession éventuel de tout ou partie de cet espace fera l'objet d'un débat au Conseil municipal et d'une délibération, l'objet de la présente délibération étant uniquement de procéder à sa sortie du domaine public.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ;

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée d'une part par sa désaffectation et d'autre part par son déclassement ;

Vu la délibération n° 2023/027 du 27 juillet 2023 ;

Vu l'enquête publique préalable au déclassement, tenue du 8 septembre 2023 au 23 septembre 2023 ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date du 9 octobre 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC n° 289 ;
- de décider de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- d'engager un processus de concertation avec les propriétaires riverains afin de déterminer éventuellement un découpage susceptible de concilier leurs intérêts privés et les considérations tenant à l'intérêt général.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle AC 289 ;
- **DECIDE** de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- **DIT** qu'il engagera un processus de concertation avec les propriétaires riverains afin de déterminer éventuellement un découpage susceptible de concilier leurs intérêts privés et les considérations tenant à l'intérêt général.
- **MANDATE** M. le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

5 – Mercredis de l'été 2023 : proposition d'attribution de subventions aux associations

M. le Maire et Mme Annemieke Scheenaerts indiquent que le bilan des Mercredis de l'été 2023 est en cours de finalisation et qu'il est le fruit du travail d'une équipe : élus, bénévoles, partenaires, commerçants et artisans, sans oublier pour toutes les dates la grande implication des associations

M. le Maire rappelle que la municipalité avait émis le souhait d'octroyer une partie des recettes du bar public aux associations qui apportent leur soutien humain à cette belle organisation, au prorata du nombre de participants et du temps accordé. Le comptage fait été d'un nombre plus important de bénévoles que l'an passé et des recettes supérieurs malgré le retrait d'une date en raison des conditions météorologiques.

Il propose alors l'attribution d'une subvention exceptionnelle comme suit :

Associations	Bénévoles	25 €/bénévole
Chasse	80	2000
Fanfare	50	1250
Grain de sel	33	825
Aspi Foot	23	575
Mouv'Islais	19	475
Sol Air	18	450
OGEC	17	425
Heimenkirch	17	425
Twirling	11	275
TGV	11	275
ASPI BASKET	9	225
APE	5	125
Les Amis de mako	3	75
tennis	3	75
L'ŒIL	3	75
ACAIO	2	50
	304	7600

M. le Maire remercie une nouvelle fois Annemieke et Michel qui coordonnent l'ensemble de ces festivités

M. Jean-Luc Hottot indique avoir été interpellé par un maire voisin étonné que le personnel municipal soit également autant mobilisé et disponible.

Le Conseil Municipal valide l'octroi de ces subventions exceptionnelles à l'UNANIMITE

6 –Festivités 2024 : proposition d’un nouvel évènement

M. le Maire indique avoir présenté en Bureau d’Adjoints la proposition d’un nouvel évènement qui pourrait se tenir au printemps 2024 mais porté par une association organisatrice. L’enthousiasme des Adjoints l’amène à présenter ce projet devant le Conseil Municipal.

Les porteurs du projet sont trois intervenants bien connus localement puisqu’il s’agit de Fabrice Breataudeau, Francois Birchler et Franck Brossard pour le Festival Rock’Olonnes, Concert de musique métal. Ils cherchent un nouveau lieu pour les accueillir le 25 mai prochain de 17h à minuit puisque la première édition s’est tenue en 2023 au Château d’Olonne. La jauge est estimée à 1500 personnes et les organisateurs devront bien entendu être garants d’une organisation respectant toutes les règles en la matière qu’il s’agisse de sécurité de mise en place de sanitaires

Mme Marie-Laure Bossard indique que la date permettra d’apporter une proposition d’animation dès le printemps

M. Jean-Luc Hottot apprécie l’éclectisme de programmation que cela apporte car il n’est pas souhaitable de se cantonner à un style donné et aimerais voir un jour une proposition de musique baroque

M. le Maire indique que la configuration serait identique à celle des grands concerts des Mercredis de l’Eté dans le bourg et obligerai à se concerter avec l’association Sol ‘Air qui a prévu un concert ce jour là à la Salle du Pré Neuf et avec la paroisse pour la messe

M. Jérôme Da Silva indique être favorable au projet et souligne qu’il faut se donner la possibilité de voir quels seront les retours des participants par la suite

Mme Laëticia Goardet demande s’ils auront leur propre bar au sein du site ce que confirme M. le Maire

Mme Nicole Marandel interroge sur le bruit généré dans le bourg. M. le Maire indique que les réglementations en matière de volume sonore seront strictement respectées et qu’il sera de notre devoir d’y veiller

Mme Axelle Minaud valide une programmation éclectique

Mme Annemieke Scheenaerts confirme sa validation sur le projet

M. Thierry Monnereau fait part de son accord, rassuré par la qualité des organisateurs

M. Michel Mandret, Christophe Peigney, Jean-Luc Pinguet confirment leur accord

Mmes Véronique Maffrey et Jocelyne Brethomé apportent également leur soutien au projet

Mme Laëticia Goardet indique qu’il ne s’agit pas du tout de son style musical mais qu’elle est d’accord sur le projet car c’est une autre dynamique

Le conseil Municipal valide ainsi à l’UNANIMITE l’accueil du concert Rock’Olonnes en 2024

7 Budget Général : Décision modificative n°2

M. le Maire rappelle que le budget voté en début d’année se doit de s’adapter selon les évolutions de l’année. Il en est ainsi pour la décision modificative qui est ainsi présentée comme suit

DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant	Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant
2138	Autres Constructions	Opération 18	Moulin	8 600,00 €	13462	Dotation de soutien à l’investissement local			8 600,00 €
		Opération 18	Moulin	8 600,00 €					8 600,00 €
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER				8 600,00 €	TOTAL RECETTES A DIMINUER				8 600,00 €

Le conseil municipal valide la décision modificative n°2 telle que présentée à l’Unanimité

8 – Gestion Municipale : annulation de régies qui n’ont plus cours

M. le Maire expose que certaines régies ouvertes au fil du temps pour recevoir des règlements en espèces n’ont aujourd’hui plus cours. Il est alors préférable de les fermer.

Il s’agit des régies suivantes :

- Locations de salles
- Centre de Loisirs Sans Hébergement
- Avance Centre de Loisirs sans Hébergement
- Restaurant scolaire et Garderie

Le conseil municipal valide à l’UNANIMITE la fermeture desdites régies

9 – Proposition de vente des parcelles AO 258 et 259

Pour rappel la commune a acquis ces terrains en 2021 au sein du village de la Brardière pour un montant de 3 300 €. Il est aujourd’hui proposé au conseil municipal de valider leur vente aux mêmes conditions tout en récupérant les pierres

Le conseil municipal valide à l’UNANIMITE ladite vente aux conditions exposées

10 – Proposition d’acquisition des parcelles E 834 à 839

M. le Maire expose cette proposition d’acquérir les marais correspondants puisque ceux-ci supportent l’emprise du circuit piétonnier et cyclable mis en place par L’agglomération. Il s’agirait de conserver le bossis correspondant. Le prix de vente proposé par les vendeurs qui souhaitent céder à la commune est de 50 000,00 €

Le conseil municipal valide à l’UNANIMITE ladite acquisition aux conditions exposées

11 – Personnel Communal : proposition de validation des avancements de grade

M. le Maire et M. Christophe Peigney, Adjoint en charge du personnel rappelle que le conseil municipal avait examiné la possibilité de permettre à M. le Maire de prononcer des avancements de grade à hauteur de 100% des candidats éligibles pour l’ensemble des grades.

Vu l’avis favorable du Comité Paritaire en date du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal valide à l’UNANIMITE le taux de 100% pour l’ensemble des grades

12 – Les Sables d’Olonne Agglomération : validation de la CLECT 2023

M. le Maire et M. Christophe Peigney Adjoint en charge des finances rappellent que la CLECT vise à établir les compensations de l’année entre la commune et Les Sables d’Olonne Agglomération. Après examen du document transmis aux élus il ressort pour la commune une attribution de compensation de 278 028€ au titre de l’année 2023.

M. le Maire indique que le fonds de concours 2024 sera quant à lui revu à la hausse afin d’accompagner au mieux les communes membres dans leurs investissements.

Le conseil municipal valide le rapport de la CLECT 20213 tel que présenté à l’UNANIMITE

13 – DIA

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AE 125: Habitation + Terrain – 9 Rue du Paradis
- AH 117 : Habitation + Terrain – 6 Allée du rayon d'or
- AI 65 : Habitation + Terrain – 43 Rue de la Touche
- AM 139 : Habitation + Terrain – 9 Bis Rue des Mouettes
- AE 18: Habitation + Terrain – 5 Impasse Bel Air
- AC 398 : Terrain - 24 Rue des Acorus
- AC 86 : Habitation + Terrain - 24 Rue des Aubépines
- AO 94, 97, 98 : Terrain – 33 Rue de la Brardière
- AD 80 : Habitation + Terrain – 40 Rue des Aubépines
- AE 6 : Habitation + Terrain – 12 Rue des Ridelles
- AN 460, 67 : Habitation + Terrain – 9 Rue des Merles
- AH 339 : Habitation + Terrain – 3 Bis Impasse des Roses

14 - Questions diverses

- M. Thierry Monnereau fait part de la mise en service de la borne d'accès pour les riverains Rue de la Salorge ainsi que des candélabres solaires sur le parking. Il s'agit d'une première sur la commune. La réfection des trottoirs Rue de la vertonne devrait débuter dans les jours à venir
- Mme Laetitia Goardet : demande si un éclairage ou à minima un balisage peut être envisagé dans le bois du Pré Neuf M. le Maire indique qu'il faut en effet y songer. Elle interroge également sur la date d'arrivée de la dentiste. M. le Maire indique que l'ouverture du cabinet est annoncée au printemps
- Mme Véronique Maffrey interroge sur le maintien de l'éclairage sur l'école puis rappelle la boum du Téléthon et les portes ouvertes de la cantine le 14 novembre de 16h à 18h. Pour ce qui concerne la bibliothèque l'achat de nouveaux livres est en cours avec l'équipe de bénévoles
- M. Christophe Peigney fait part du départ en retraite de Bernadette Lafargue en fin d'année. Un recrutement est en cours puis à la fin de l'année scolaire ce sera Solange Mandret. Il rappelle également l'opération de solidarité avec le Maroc mise en place dans le cadre du passeport du civisme et la collecte de matériel scolaire et de kits bucco-dentaires. Un petit déjeuner en Mairie et rencontre avec M. le Maire sera également organisé le 10 novembre en préalable de la cérémonie du 11 novembre
- Mme Annemieke Scheenaerts remercie Jocelyne Brethomé et Marie-Laure Bossard pour le suivi du concours d'halloween qui a rencontré cette année encore un joli succès malgré des conditions météo catastrophiques. Elle précise également que le bulletin municipal est en cours de préparation
- Mme Marie-Laure Bossard indique visiter les entreprises de la zone pour le bulletin et plusieurs signalent l'attente de signalétique. M. le Maire rappelle que la signalétique de la zone est de la compétence de l'agglomération et qu'il faudra faire remonter cette demande
- Mme Jocelyne Brethomé souligne le démarrage lent de la Boucherie et invite tous les élus à fréquenter les commerces du bourg
- M. Jean-Luc Hottot rappelle que les enfants concernés par le passeport du civisme ont eu le plaisir de visiter la station d'épuration
- M. le Maire rappelle que dans le cadre du jumelage avec Heimenkirch un déplacement est envisagé pour les conseillers municipaux et conjoints au moment de la fête de la bière avec un départ prévu le mardi 30 avril en soirée pour arriver le mercredi matin et retour le

dimanche soir. La Municipalité prendrait en charge transport. Cela fait longtemps que l'île d'Olonne n'a pas organisé de déplacement

- M. le Maire indique également que les vœux se dérouleront le dernier vendredi ou samedi de janvier